



ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 13 »
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.
On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

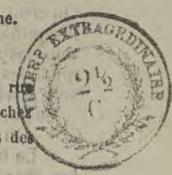


Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (Anvers, Gand, Ostende, Bruxelles, etc.), departure times, and fares.

ALLEMAGNE. — Francfort, 2 février.

On écrit de la Bohême, le 24 janvier, à la Gazette de Cologne : On apprend de bonne source que, dès que la cour de Vienne a eu connaissance du départ furtif du général Skrzynecki pour la Belgique elle a fait aussitôt des démarches sérieuses auprès du gouvernement belge, non-seulement pour l'empêcher de lui donner de l'emploi, mais encore pour lui faire interdire l'entrée de la Belgique et le séjour dans le pays, parce que sa présence offrirait un nouvel aliment aux têtes exaltées et pourrait être le signal d'atteintes sérieuses à la paix, au moment de commencer l'évacuation des parties du Limbourg et du Luxembourg appartenant à la confédération germanique.

On écrit du Bas-Rhin, le 28 janvier, à la Gazette universelle d'Augsbourg.

Depuis quelques jours l'avenir prend un aspect sombre. Il est vrai que dans les derniers temps les dissensions religieuses n'ont plus occasionné de troubles ; mais il y a une grande fermentation. La nomination de M. Ruppenthal avait fait diversion pendant quelque temps, mais on commence à désirer qu'il ait bientôt quelque chose de plus positif, et que le gouvernement fasse à la fin connaître le résultat des longues délibérations des présidents supérieurs. Malheureusement des lettres particulières de Berlin ne donnent guère l'espoir de voir cette attente se réaliser, et font plutôt craindre que le gouvernement ne trahisse les choses en longueur. Le repos dont nous jouissons maintenant n'est pas de l'apathie ou l'indifférence, ce n'est plutôt qu'une attente silencieuse de ce qu'on nous a promis de Berlin.

On mande de Posen, 21 janvier, à la Gazette politique de Munich :

Sont arrivés ici, les chanoines Ziekiewicz et Polezci qui l'on a successivement enlevés de Gnesen, parce qu'ils n'ont pas voulu consentir à témoigner contre l'archevêque. On sait que l'évêque suffragant, directeur de Kôlawsky, a été moins délicat. Le peuple en a été irrité et il s'est formé à sa porte des rassemblements. On a été obligé de le protéger par des gardes contre l'indignation générale.

On mande de Posen, 24 janvier :

Les chanoines de Gnesen Ziekiewicz et Lersky viennent d'être mis en liberté, mais l'official Brodziszewsky qui est déjà en prison depuis neuf mois, n'a pas été relâché. On donne pour raison de la mise en liberté des premiers

que l'instruction est maintenant terminée et que la sentence pourra être prononcée. Nous serions donc à la veille de connaître une décision que l'on attend avec anxiété.

— On écrit de Tiflis, le 24 décembre :

Il se fait ici des armemens considérables pour une expédition décisive que l'on veut faire au printemps contre les Circassiens.

— Le grand-duc héritaire de Russie et la duchesse de Berry sont arrivés à Naples le 20 janvier.

ANGLETERRE. — Londres, 4 février.

Sur tous les points de l'Angleterre les meetings se succèdent pour pétitionner contre la loi des céréales.

— Le prince Louis Napoléon a été visiter le nouveau théâtre de Birmingham. Le directeur qui avait fait préparer une loge élégamment décorée. A son entrée les spectateurs, qui étaient très-nombreux, l'ont accueilli avec des applaudissements vifs et prolongés. Le lendemain, le prince est retourné à Leamington, d'où il reviendra à Londres.

— On a reçu des nouvelles du Portugal à la date du 22 janvier, c'est le même jour que devait commencer la discussion de l'adresse en réponse au discours de la reine.

— Don Everard Perez de Castro, le nouveau premier ministre d'Espagne, est parti le 15 pour Madrid ; son successeur, don Manuel Maria de Aguilar est attendu dans quelques jours.

— Les nouvelles du Canada annoncent que les exécutions continuent. Tous les prisonniers faits à Napierville ont été condamnés à mort.

— On apprend du Mexique que le gouvernement ne voulant pas reconnaître le traité conclu entre l'amiral Baudin et le général Rencon, a déclaré la guerre à la France. Le général Santa Anna s'est mis à la tête de 5000 hommes, et est entré à Vera-Cruz au mépris du traité. L'amiral Baudin ayant eu connaissance que Santa Anna se dirigeait sur la ville, y a envoyé plusieurs bâtiments remplis de troupes, avec ordre d'enclouer les canons des batteries. Pendant qu'ils étaient occupés à le faire, les Mexicains les ont assaillis et massacré un grand nombre d'officiers et de soldats. Les Français ont été obligés de se retirer vers l'escadre qui a ouvert un feu bien nourri sur la ville, a délogé les Mexicains de leur position et s'est emparée de la Vera-Cruz. Santa Anna a été blessé et a eu la jampe amputée. Le général Aresta a été fait prisonnier par les Français.

FRANCE. — Paris, le 5 février.

Le duc de Nemours doit partir demain pour prendre son commandement à l'armée d'observation sur les frontières de Belgique : le duc d'Orléans, qui passera à Valenciennes une revue des troupes, ne partira que vendredi.

(Correspondance.)

des républiques italiennes et même dans les provinces du midi de la France.

Les processions musulmanes sont exclusivement mâles ; les femmes n'y assistent pas. Qu'auraient-elles à y faire ? Elles seraient déplacées au milieu de cette frénésie de dévouement, qui semble aller jusqu'au martyre volontaire. Les femmes comprennent mieux la vie ; elles ne veulent pas plus de martyre que de sacrifice. D'ailleurs, au point de vue musulman, la femme n'est réellement pas comprise dans la religion ; le prophète n'a parlé que pour lui et pour les hommes. Elles suivent pourtant le cortège des circoncisions et des enterrements, mais en formant une troupe à part. Aux mariages, elles jouent un rôle plus important ; elles conduisent la mariée. Dans ces trois grands actes de la vie, les femmes interviennent à cause des rapports d'intimité. Mais, dans une cérémonie générale, dans un acte de la liturgie tel qu'une procession, la présence des femmes n'est pas dans l'esprit du Koran. Autrefois donc, aux beaux jours de l'islamisme, elles auraient craint de regarder passer une procession. Chez ces hommes ivres d'opium et de fanatisme, la vue d'une femme aurait pu faire naître quelque désir insensé, auquel la faiblesse de son sexe l'eût obligée de se soumettre. Mais depuis que la foi musulmane et les minarets des mosquées tombent en ruines, les femmes prennent part aux processions comme spectateurs, surtout à Alexandrie où les Européens semblent entretenir une certaine atmosphère de liberté. Elles accourent en foule, curieuses, rieuses, voilées pourtant, et avides de repaître leurs regards de ce spectacle insolite qui frappe leur imagination et émeut leur sensibilité.

Par une de ces belles après dinées de juillet, toutes tièdes et dorées, toutes pleines de tendre far niente et de fraternité atmosphérique, où le plus pauvre est riche de soleil et de vie en plein air, on entendait résonner, dans les étroits passages des bazars d'Alexandrie, les tympanons, les haut-bois, les triangles, et tout le tintamarre aérien et métallique de la procession de la foire de Tantai. Un immense brouhaha

— Les équipages de M. le duc de Nemours sont partis ce matin pour Rocroy.

— On travaille activement de toutes parts ; jamais la lutte électorale n'aura été plus acharnée. Les listes des membres des comités électoraux sont déjà formées. Une circulation insolite de lettres et de pamphlets, de protestations et de faveurs, de menaces et d'invitation bienveillantes est déjà en activité. La France assiste à un commencement de spectacle qui promet d'être instructif et curieux.

— On lit dans le Com merce :

Un grand nombre de volontaires composant en 1830 et 1831 en Belgique le corps des tirailleurs parisiens, se sont réunis hier chez leur ancien chef le colonel vicomte de Pontécoulant ; la il a été décidé : 1° qu'une adresse serait immédiatement rédigée et transmise au roi Léopold par les soins de M. de Pontécoulant ; 2° que les cadres des différentes compagnies seraient sur le champ organisés ; 3° que la nomination des officiers serait laissée au Roi des Belges sur une liste de trois candidats à chaque grade, présentée à S. M. par le chef du corps.

— Un groupe de 60 à 80 ouvriers a traversé hier la place de l'Observatoire en chantant et en proférant les cris de vive le Roi ! à bas Moritavel ! Ils venaient de la barrière du Mont-Parnasse, et se sont dirigés par le jardin du Luxembourg vers les rues de Vaugirard et Feron, où ils se sont dispersés.

— Quelques instans auparavant les sergents de ville avaient arrêté, dans la rue de l'Ecole de Médecine, un homme proférant des cris séditieux, et l'avaient mis à la disposition du commissaire de police du quartier du Luxembourg.

— Des visites ont été faites ce matin par des commissaires de police chez un grand nombre d'armuriers et de marchands d'armes de la capitale, afin de connaître au juste la quantité d'armes de guerre qui se trouvent dans leurs magasins.

— Un grand nombre de couteaux, poignards et de cannes à épées ont été saisis chez un armurier du boulevard Saint-Martin.

— Le conseil municipal de Paris a, dit-on, le projet de doter la capitale d'une distribution d'eau filtrée en remplacement de celle fournie par les fontaines actuelles. Le système de distribution serait calqué sur celui pratiqué à Londres et à Bruxelles. La longueur des conduites générales serait d'environ 800,000 mètres ; les tuyaux (en fonte) peseraient 31 millions de kilog. ; la quantité d'eau élevée au niveau des plus hauts étages des maisons serait de 2,000 pouces. La fonte coûterait environ 15 millions ; les robinets, un million ; huit machines à vapeur, 1,200,000 francs ; la fouille, la maçonnerie et autres accessoires, environ 5 millions. — Total, 23 millions 200,000 frs., non compris les conduits dans l'intérieur des maisons, lesquels coûteraient 12 à 15 millions.

(National.)

précédait la tête de ce serpent d'hommes, qui coupé en tronçons, s'agitait et se déroulait à travers les sinuosités des rues. Les niches à trois pieds au-dessus du sol, que l'on nomme des boutiques, étaient tendues de tapis d'étoffes, de châles de cachemire. On avait jonché le sol de feuillage, de palmier, de myrte, d'orange. La procession n'était point rangée à la file, elle hondissait par groupes, entremêlés de drapeaux verts, jaunes, blancs, rouges, bariolés d'inscriptions du Koran ; on les apercevait de loin, flottant à la brise et brillant à la lumière d'un soleil d'été de quatre heures ; et, à chaque instant, on les voyait s'abaisser sous les obstacles en planches ou en maçonnerie, qui encombraient ce quartier des travailleurs et des marchands.

A l'entour des drapeaux, se démenait une musique composée d'artistes improvisés, hommes et enfants, tenant dans la main droite un petit tambour de forme conique, sur la peau duquel la main droite frappait avec un bâton semblable à ce sceptre de la mesure dont se servent les chefs d'orchestre. D'autres portaient sur le ventre des tympanons jumeaux ; d'autres élevaient en l'air des tambours de basque, d'autres enfin avaient sur le flanc gauche des tambours assez semblables aux tambours militaires, mais qu'ils frappaient des deux côtés. Le son perçant des cymbales et des triangles se mariait à la percussion des tympanons et des tambours. Cette musique remplissait l'air de vibrations éclatantes, et servait à marquer la cadence. Les groupes apparaissaient comme des pâtés d'hommes, rouges, bleus, blancs, verts, jaunes, s'agitant, se ruant, se traînant. Au milieu du pâté, on distinguait un cercle de dévots, qui se tenaient les uns aux autres, les bras entrelacés sur les épaules, et qui tous ensemble donnaient de grands mouvements à leur corps, d'arrière en avant, et suivant la cadence des instrumens, et en secouant la tête comme s'ils avaient eu les vertèbres du cou disloquées.

A force d'agiter ainsi leur corps et leur tête nue et rasée, au sommet de laquelle tournoyait en tout sens comme une girouette cette méche unique de cheveux par laquelle le prophète doit enlever les élus au jour

Feuilleton.

UNE PROCESSION EN ORIENT.

La procession est le symbole vivant d'une société qui marche, l'image la plus naturelle du progrès. A ce point de vue, il est vrai de dire que cette cérémonie religieuse est le plus haut enseignement d'un dogme qui était à l'état d'instinct au fond des sociétés humaines, et que notre époque a revêtu d'une formule scientifique. Tous les peuples ont eu leurs processions, depuis celles de l'antique Egypte jusqu'à celles de la révolution française et des sociétés de tempérance en Angleterre et en Ecosse. Il serait curieux de faire l'histoire artistique et philosophique de ces actes du culte extérieur. La Grèce, Rome, le catholicisme, la philosophie française, l'islamisme, fourniraient tour à tour leur contingent à cette histoire.

Embrassant à la fois les intérêts matériels et moraux, l'islamisme créa des fêtes industrielles, le départ de la caravane de la Mecque, consécration religieuse du voyage et du commerce lointain ; les processions pour l'ouverture des foires, sanctification de l'échange et de la distribution des produits ; les fêtes pour la naissance du prophète qui se célébraient dans les bazars, au milieu des illuminations et de l'exhibition des marchandises les plus brillantes et les plus précieuses. Dans la chrétienté, veut-on célébrer une fête, on ferme avec soin toutes les boutiques ; les marchés sont solitaires et déserts. Les musulmans pensent ne pouvoir mieux glorifier Dieu qu'en étalant leurs trésors et tous les produits de l'industrie. Dans la grande procession pour l'anniversaire de la naissance du prophète, on voit les 164 corporations du Kaïre, chacune portant ou exécutant un chef-d'œuvre de son art en miniature. Le moyen-âge a eu quelque chose de semblable au sein

— C'est aujourd'hui l'ouverture du parlement anglais, et l'on attend avec impatience le discours de la reine Victoria. On croit généralement que ce document ne sera pas aussi insignifiant que les discours de ce genre et qu'il y sera question des affaires de Belgique et du Mexique. On y glisserait quelques mots de regrets sur la manière dont ces questions sont envisagées par le cabinet des Tuileries.

— On écrit d'Alger, le 27 janvier :
« Le bateau à vapeur le *Slyx* part aujourd'hui pour Toulon avec le courrier et 206 passagers.

» Je m'empresse de vous annoncer que d'après des renseignements puisés à très-bonne source, Abdel-Kader serait maître d'Ain-Madi depuis le 10 de ce mois. Dans la nuit du 9 au 10 janvier, ses troupes secondant les dispositions d'une bonne partie des habitants de cette place y ont pénétré de vive force. Tedjini et les siens se sont sauvés à la faveur de la nuit. Je crois que cette nouvelle est sûre. Quelques personnes vont jusqu'à dire que le maréchal-gouverneur en a reçu la confirmation.

» Nous ne savons ce que l'émir fera de sa conquête. On ne croyait pas sa victoire aussi complète. Le siège et la prise d'Ain-Madi lui ont coûté des sommes énormes et beaucoup de monde. La campagne aura duré huit mois environ. »

BELGIQUE. — Bruxelles, le 6 février.

Hier, le roi a reçu une députation de la chambre de commerce de Liège.

Le général Buzen, gouverneur militaire de Bruxelles, a été reçu par S. M.

— Le général Van Halen, actuellement au service de l'Espagne, et chargé d'une mission du cabinet de Madrid, en Belgique et à Londres, a quitté Bruxelles hier pour se rendre à Ostende, où il s'est embarqué aujourd'hui.

— Dans la crainte de voir désertier son établissement par ses anciens habitués, et aussi pour ne pas être exposée à se trouver compromise par des désordres, l'hôtesses de l'estaminet de l'*Odeon*, a signifié aux chefs des meetings, qu'elle ne prêterait plus sa salle pour des réunions politiques.

— Le correspondant de Bruxelles de l'*Avondbode* rapporte, en date du 5 février, que l'on prétend que les dernières dépêches de M. Van de Weyer annoncent que la conférence se réunira immédiatement pour examiner le nouveau *memorandum* de la Belgique.

Le gouvernement belge en aurait fait part aux cabinets de Vienne et de Berlin, et l'ambassadeur français à Francfort serait chargé de l'appuyer auprès de la confédération germanique.

— Les employés attachés au département de la justice sont allés hier en corps, faire leurs adieux à M. Ernst.

M. Paquet, secrétaire-général, prenant la parole au nom de tous, a exprimé à M. le ministre les regrets que leur cause sa retraite, et l'espoir qu'ils conserveraient de le voir bientôt rentrer au ministère. M. Ernst répondit que c'était aussi bien à regret qu'il se séparait d'eux ; qu'il désirait qu'ils ne se méprisassent pas sur les motifs qui le forçait à prendre ce parti, au milieu des circonstances graves où se trouve le pays.

« Un ministre est homme politique avant tout, a-t-il dit ; c'est mon attachement à l'intégrité du territoire, que je ne cache pas, qui est l'unique cause de ma retraite. Je respecte l'opinion de ceux qui envisagent autrement cette grave question ; mais je ne puis leur sacrifier la mienne. (Observ.)

— Bruxelles, le 6 février. — (5 heures.) — On reconnaît encore aujourd'hui que l'attitude prise en dernier lieu par le gouvernement a ranimé la confiance. Tout porte à croire que les intérêts généraux ne seront plus livrés aux chances de la tribune avant qu'il ait été pris une décision définitive. Dans cette persuasion, de nouveaux acheteurs se sont présentés pour les obligations de l'état. Il y a une amélioration dans les cours des quatre dettes. Les conversations politiques continuent à rouler sur la position que se sont faite les ambassadeurs du Nord, et nous devons le constater, la marche suivie par le roi, obtient l'approbation générale, sous le rapport de la dignité et de l'indépendance nationales. Le discours que la reine de la Grande-Bretagne a prononcé hier à l'ouverture du parlement, est attendu avec la plus vive impatience.

Fonds de l'Etat : dette active 2 1/2 p. c. 52 5/8 A, 5 p. c. 95 7/8 A, 4 p. c. 85 5/4 A, 3 p. c. 66 1/2 A, tous demandés et point de yen-

dre jugement, ces dévôts entraînaient dans une sorte d'ivresse magnétique ; leur démarche devenait titubante, et ils semblaient ne se tenir debout que parce qu'ils étaient soutenus par ceux qui formaient les parois épaisses du groupe. Leurs yeux étaient fixes, hagards ; leur bouche, à travers mille contorsions sérieuses et passionnées, étaient couvertes d'une bave blanche, écumeuse ; des soupirs sourds et cadencés sortaient avec peine de leurs poitrines oppressées ; la sueur décollait abondamment par toutes les gouttières de leur face hâve, terne, cadavéreuse ; vous eussiez dit des épileptiques, des possédés. Enfin, quand le démon de l'action les avaient domptés, qu'ils en étaient excédés, abattus, épuisés, ils se laissaient aller dans les bras de ceux qui les entouraient, la tête rejetée en arrière comme un mort, et ceux-ci, en les soutenant, en les portant à moitié, semblaient vivement sympathiser avec eux, les consoler, les glorifier. Quelques-uns leur jetaient des essences enfermées dans de petits vases perforés qu'ils agitaient en l'air, et en aspergeaient également les spectateurs.

On en voyait qui, arrivés au plus haut degré de l'exaltation et de l'ivresse religieuse, saisis tout à coup par une inspiration qu'ils ne pouvaient maîtriser, cherchaient à s'élever sur les personnes ou les objets qui choquaient leur vue, et étaient retenus par leurs compagnons plus calmes. Ceux-là ont le privilège de tout dire, de tout faire. Dans cet état de frénésie dévote, leurs haines, comme leurs amours, ont un caractère de sainteté que l'on respecte ; tous leurs desirs sont des révélations, des inspirations d'en haut, et personne n'a le droit de s'y opposer. Malheur alors au juif ou au copte, qui, décelé par son turban noir et sa face patibulaire, devient le point de mire des regards et des gestes menaçants de ces dévôts énergumènes ! Le parti le plus prudent pour lui, c'est de s'esquiver.

Ces groupes d'inspirés étaient les plus dramatiques, les plus saillants de la cérémonie, et apparaissaient comme autant de tourbillons du torrent cascadié de la procession. Ils étaient suivis de chanteurs qui se tenaient par la main, en formant la courbe nommée *engéométrie chaînée*, et qui répétaient en chœur, sur des airs assez monotones, les ver-

deurs à ce prix. Société Générale titres en nom fl. 760 P., certificats au porteur émission de Paris 1620 P., Société de Mutualité 1005 (106 1/2) A., Banque de Belgique 500 (56) ; Actions-Réunies 510 (51) et A. Société Nationale 1000 (100) P. ; Lits Militaires 5550 (110) P.

La cote de Londres apportant une forte baisse sur l'actif espagnol, la cote de Paris n'étant pas encore connue, le prix a retrogradé les affaires ont été très restreintes, on a coté 16 1/2 A. 5/8 P.

LIÈGE, LE 7 FÉVRIER.

CORRESPONDANCE DU POLITIQUE.

Bruxelles, le 5 février 1850.

La prorogation des chambres, la retraite de MM. Ernst et d'Huart, les menaces de départ des ambassadeurs d'Autriche et de Prusse, continuent à faire l'objet de toutes les conversations. La situation devient de plus en plus critique ; l'avenir de plus en plus sombre. On se demande avec anxiété comment tout cela finira, et à cette question, répétée mille fois par jour, chacun hausse les épaules et répond : Dieu le sait ! Le roi Guillaume a accepté le traité : ceci est positif. Il a par là déjoué tous les calculs de la diplomatie belge qui avait compté, non pas précisément sur un refus, mais sur des chicanes nouvelles qui auraient contribué à prolonger le maintien du *statu quo*. Il faut donc que notre gouvernement se prononce à son tour. Mais il n'y est pas disposé encore. Il cherche à renouer les négociations, quoi qu'il soit douteux qu'il parvienne à son but.

MM. Ernst et d'Huart ont cru que désormais toutes tentatives auprès de la conférence étaient inutiles, et que le seul parti honorable qui restât à prendre, c'était d'opposer une résistance armée à l'exécution des 24 articles, sauf à céder devant une force supérieure et irrésistible. Cet avis n'a point prévalu dans le conseil. Vous me demanderez alors pourquoi a on appelé en Belgique le général Skrzynecki, au risque de se brouiller avec l'Autriche et la Prusse, et pourquoi le héros de Grochow et d'Ostrolenka vient d'être admis dans l'armée belge ? Je n'en sais rien ! On a cru peut-être que cette démonstration intimiderait les puissances. Mais était-il à croire qu'elles consentissent à être dupes de cette comédie ? Le pays lui-même ne s'apercevrait-il pas bientôt de la mystification ? Si l'on a voulu simplement intimider, et ne pas faire autre chose, on a commis une grande faute. On s'est exposé à devoir reculer, à son tour, et en effet l'on recule déjà. A peine Skrzynecki est-il nommé général de division, ou du moins admis avec ce grade dans l'armée, qu'on le met en disponibilité. Ceci a sans doute eu lieu sur les réclamations des ambassadeurs d'Autriche et de Prusse. Mais comme ce n'était là qu'une demi-mesure, ces Messieurs n'en ont pas été satisfaits, et le lendemain ils ont demandé leurs passeports. Le cabinet, pour ne pas rompre avec les puissances qu'ils représentent, a cherché à les retenir, et comme l'esprit belliqueux de la chambre des représentants l'inquiétait, il s'est hâté de les proroger jusqu'au 4 mars prochain. En attendant on négociera.

Vous avez vu que le commerce d'Anvers s'est vivement ému de la disposition de l'art. 9 du nouveau traité. Toutefois il ne faut pas s'exagérer les conséquences de l'adoption de cet article. Le tribut qu'il nous impose peut être évalué au maximum de la somme d'un million de francs par an. Sans doute, s'il devait être acquitté par les navires qui fréquentent l'Escaut, il porterait un coup fatal au commerce. La navigation deviendrait en quelque sorte impossible. Mais si cette somme était annuellement portée sur le budget, elle n'aggraverait pas sensiblement les charges publiques, et la liberté de l'Escaut serait sauvée.

On dira peut-être qu'il est injuste de faire peser sur tous les contribuables un impôt qui ne devrait être supporté que par le commerce seul. Mais qu'on fasse bien attention à ceci : si l'article était adopté, sans modification, et que le pays ne fut point disposé à racheter le péage qu'il établit, par une allocation annuelle, votée par les chambres, voici ce qui arriverait : Ou bien les vaisseaux marchands qui fréquentent aujourd'hui le port d'Anvers, l'abandonneraient pour prendre le chemin de Rotterdam, et alors la principale branche de notre commerce serait paralysée et peut-être complètement ruinée. L'industrie en recevrait un contre-coup fatal, et la Belgique verrait bientôt s'arrêter le développement de sa prospérité matérielle. Ainsi tout le monde en souffrirait. On bien, les navires belges et étrangers qui transportent à

sets des hymnes composés pour la solennité. De temps en temps, ils exécutaient un salamalek général, dans lequel ils se pliaient en avant et se relevaient tous à la fois. Ça et là, on voyait des dévôts qui, Laocœons ambulants, avaient les bras et le corps entortillés de serpents vivants ; d'autres, qui tenaient dans leurs mains et même dans leur bouche, des charbons enflammés ; d'autres, qui mangeaient du verre, et que l'on entendait craquer sous leurs dents ; d'autres qui avaient les muscles lardés de longues aiguilles de fer, à peu près comme les malades soumis à l'acupuncture ; d'autres enfin, qui, nus et armés de cimètres reluisants, au soleil, feignaient de se couper eux-mêmes le ventre. La procession était clôturée par quelques cheyks en caftan et en turban verts, parés de superbes cachemires noblement drapés autour de leur tête, marchant gravement appuyés sur leur bâton patriarcal, et ruminant certaines psalmodies en basse-taille, tout-à-fait semblables au plain-chant de l'église catholique. Leur face calme, leur allure posée et même un peu raide, contrastaient avec les mouvements emportés, démoniaques des groupes qui précédaient.

Toute cette longue trame d'hommes avait un aspect sérieux et mélancolique qui attristait l'âme ; pas le plus léger sourire sur les physionomies ; pas la moindre expression de joie et de bonheur. L'Européen, témoin pour la première fois de ce spectacle, ne pouvait se défendre d'une certaine impression de terreur ; cette vue révélait en lui tous les souvenirs du moyen âge, et tout le fantastique dont son enfance fut bercée. C'était la route du sabbat, mais sous un beau soleil.

En ce moment, il y avait pourtant beaucoup d'Européens qui accouraient du quartier franc pour voir passer la procession de la foire de Tantal. On les distinguait à leur chapeau et à leur vêtement dont le fond noir tranchait sur la foule musulmane aux couleurs vives et éclatantes. Les femmes accouraient aussi, mais soigneusement voilées ; une d'elles, se tenant debout auprès des Européennes, semblait prendre un vif intérêt à ce spectacle. Elle était seule, et gardait le silence. Mais à travers la double échappure de son voile, s'échappaient deux regards attentifs et curieux. Tout-à-coup un des dévôts de la proces-

Anvers les denrées coloniales et tous les autres objets d'échange qui constituent aujourd'hui les éléments de notre commerce, payeraient le droit de tonnage fixé par l'art. 9, et alors le prix de ces denrées et de ces divers objets de consommation s'éleverait de beaucoup. Ce serait donc toujours en définitive le pays tout entier qui supporterait le tribut.

Ne vaudrait-il donc pas mieux, en cas qu'il fut impossible de s'y soustraire, de le convertir en une charge publique annuelle, qui formerait le complément de la dette, augmentée ainsi d'un million de francs ? En adoptant ce dernier parti, dans la supposition que toute modification fut rejetée, on débarrasserait la navigation de toute entrave, et comme je l'ai dit, on conserverait la liberté de l'Escaut.

Le tribut contre lequel on s'élève avec tant de force, n'est pourtant que l'application d'un principe déjà admis dans l'ancien traité. On y avait stipulé que la navigation de l'Escaut serait soumise à un droit de péage. Seulement on n'en avait pas déterminé le montant. L'article 9 du nouveau traité ne renferme donc pas une disposition nouvelle en tant qu'il fixe le droit. C'est un article organique et réglementaire par lequel la conférence tranche, de sa propre autorité, une question d'argent, dont elle n'a point voulu laisser la décision à la Hollande et à la Belgique, dans la crainte de voir s'élever, entre les deux nations, un conflit qui aurait pu amener des complications nouvelles.

Remarquez en outre ceci : Notre part dans la dette avait été primitivement fixée au chiffre de 8,400,000 florins. Après quelques mois de négociations, on a reconnu la légitimité des réclamations de la Belgique contre ce partage injuste, et la majorité de la conférence s'est prononcée pour une réduction de trois millions. Il restait donc à notre charge 5,400,000 florins ; mais comme elle voulait établir un chiffre rond, sans faire perdre à la Hollande la somme additionnelle de 400,000 florins, elle a effacé celle-ci de la dette, et l'a convertie en un droit de péage équivalent sur la navigation de l'Escaut. C'est encore là une rouerie diplomatique dont il est facile de se rendre compte.

Peut-être avait-on aussi mis en avant le droit de péage pour servir de base à une transaction sur la question territoriale. Peut-être s'était-on imaginé que, pour s'acquiescer de ce droit onéreux, la Belgique consentirait à faire le sacrifice du Limbourg et du Luxembourg, sans avoir été contrainte par la force. Mais l'acceptation du roi Guillaume, qui a compris toute la portée de l'article 9, a prévenu la réalisation de ce projet. Il est donc fort probable que la conférence ne reviendra plus sur la décision qu'elle a portée. La majorité, ne l'oublions pas, est favorable aux prétentions du roi Guillaume. Elle ne demandait que l'adhésion de celui-ci pour mettre un terme à l'état de choses actuel. Maintenant qu'elle l'a obtenue, elle s'opposera, selon toute probabilité, à toutes les modifications que la Belgique pourrait demander encore.

Cette acceptation, jointe aux autres événements que les journaux ont fait connaître, la prorogation des chambres et la demande de passeports adressée au gouvernement par les ambassadeurs d'Autriche et de Prusse, a singulièrement modifié l'opinion de quelques membres de la chambre. Dix-huit représentants, qui avaient adhéré à la dernière proposition de M. Dumortier, ont rétracté leur signature, à la suite de la menace faite par M. de Theux de se retirer du ministère. D'un autre côté, les députés de la province d'Anvers, dont l'opposition eut été très-vive si le péage établi sur l'Escaut eut dû être prélevé directement sur la navigation de ce fleuve, commencent à se calmer, persuadés que le gouvernement ne pourra se soustraire à la nécessité de le couvrir en un tribut annuel, qui sera supporté par le budget. X

La cour d'appel s'est réunie en assemblée générale lundi dernier, à l'effet de présenter les candidats pour les diverses places d'avoué vacantes près cette cour : Voici les noms des postulants qui ont été présentés pour la place vacante par la mort de M. Harzé : 1^o MM. Lamaye, avocat ; 2^o Coune, avoué à Huy ; 3^o Jogueanne.

Pour la place vacante par la démission de M. Chefnay : 1^o MM. Comhaire, avocat ; 2^o Dupont, avocat ; 3^o Grégoire.

Pour la place vacante par la démission de M. Deponthière : 1^o MM. de Fastré, avocat ; 2^o Dereux.

sion, qui, dans son paroxysme religieux, faisait mine de s'élever à chaque instant sur les spectateurs, et en était empêché par cinq ou six de ses compagnons, s'arrêta, et fixa cette femme avec ses yeux hagards et immobiles. Elle parut d'abord quelque peu effrayée de se voir l'objet d'une attention aussi ébouriffante, mais elle ne quitta point sa place. Le dévot et le groupe qui l'accompagnait stationnaient au milieu de la procession. Malgré toutes les excitations de ses camarades pour le pousser à continuer son chemin, il s'obstinait à s'arrêter et à regarder cette femme. A sa chevelure longue et droite, dont chaque mèche ressemblait à un serpent, il était facile de reconnaître dans ce saint personnage un fakir ; et l'on sait que ces sortes de moines ambulants ont toutes sortes de privilèges à l'égard des femmes. C'est pourquoi les personnes qui étaient témoins de cette scène s'attendaient à quelque dénouement étrange ; et une fellah, comme pour donner un avis de sœur, glissa à demi-voix, dans l'oreille de celle qui était l'objet des préoccupations du fakir, un charitable « va-t-en » auquel il ne fut répondu que par un silence et une immobilité que la donneuse d'avis crut calculée peut-être. Les Européens qui se trouvaient là commençaient à se scandaliser. Enfin, le dévot, qui n'était plus retenu par ses compagnons, parce qu'il paraissait calme, et semblait satisfait en couvrant des yeux sa proie, profita de la liberté qu'on lui laisse, et, d'un bond, se précipita sur cette femme, qu'il enleva dans ses bras nus et vigoureux.

Les Européens qui en cet instant avaient cru entendre une parole française, un « ah ! mon Dieu ! » étouffé sortir de dessous le voile de la femme enlevée, se regardèrent entre eux pour savoir s'ils devaient faire usage des kourbachs qu'ils portent presque toujours à la main, afin de caresser les épaules de l'insolent ravisseur, et de lui apprendre à pratiquer des actes de dévotions plus honnêtes. Mais les cris de joie, les acclamations de la multitude, qui espéraient voir le fakir user de son privilège de fou jusque dans ses dernières limites ; le tumulte et le brohaha que causèrent cet événement, et surtout la crainte de soulever la colère de ce peuple par le scandale d'une cérémonie troublée et d'un

On n'a pas présenté de troisième candidat pour cette dernière place, aucun postulant ne s'étant mis sur les rangs et la cour le croyant contraire à l'esprit de la loi de présenter le même candidat pour plus d'une place.

Un accident a eu lieu avant-hier, à la houillère de la nouvelle Bonne Fin; le sieur Gilles Gerard, houilleur, âgé de 59 ans, domicilié en la commune de Vottem, ayant été atteint, vers une heure de relevée et pendant qu'il travaillait, par une pierre qui s'est détachée du toit, a succombé trois heures après. — Il laisse une veuve et quatre enfants, dont deux en bas âge.

M. le comte de Rechberg, chargé d'affaires de S. M. l'empereur d'Autriche, et M. le comte de Seckendorff, chargé d'affaires de S. M. le roi de Prusse, ont quitté Bruxelles, aujourd'hui mercredi, avec les personnes attachées à leurs légations. (Émancipation.)

On lit dans l'Observateur: On a fait courir hier le bruit qu'il était question d'un remaniement ministériel dans le sens de l'adhésion aux 24 articles.

On disait que M. Ferdinand Meus serait nommé ministre des finances et M. H. de Brouckère ministre de la justice. Il était aussi question d'un haut fonctionnaire de l'administration des finances pour la place vacante par la démission de M. d'Haart.

Nous ne rapportons ce bruit que comme un simple on dit, sans en garantir aucunement l'exactitude.

On lit dans l'Indépendant:

« Les envoyés de Prusse et d'Autriche n'ont pas demandé leurs passeports de leur propre mouvement, et parce qu'ils auraient été effarouchés de rencontrer le général polonais dans les salons de Bruxelles, mais par suite d'ordres formels reçus de leurs cabinets respectifs. Si nous sommes bien renseignés, dès que M. le prince de Metternich eut connaissance de l'évasion du général et de son intention de prendre du service en Belgique, il fit partir un courrier pour Berlin à l'effet de s'entendre avec le cabinet de Prusse; et de l'associer dans la démarche qu'il se proposait de faire, et dont nous connaissons maintenant le résultat. Nous pouvons ajouter que l'évasion du général Skrzynecki a été connue très-promptement à Londres, car tandis que l'Indépendant niait la première nouvelle qu'en donnait le Messenger des Chambres, et l'on nous permettait de dire que notre dénégation s'appuyait principalement sur la prévision des embarras qu'un tel événement pourrait créer pour la Belgique, M. Pozzo di Borgo annonçait à une personne prête à venir à Bruxelles, qu'elle y trouverait le général polonais.

— On dit que le droit de tonnage, dont l'Escaut est frappé, ne doit se percevoir que sur le chargement effectif et non uniformément sur la capacité de tout navire plein ou vide; ce droit est de 1 florin 85 cents par tonneau sur la Meuse à Rotterdam, et sera de 1 fl. 50 sur l'Escaut.

C'est un véritable droit de barrières, servant à l'entretien des fleuves, tel que le balisage ou nettoyage des bas-fonds, le maintien des digues et écluses, le fascinage des rives, les éperons, les bouées, phares et signaux.

Tout cela coûte à celui qui en reste chargé, et il est impossible d'exiger la liberté complète d'un fleuve, c'est-à-dire de l'exemption de tout droit, tol ou péage, comme bien des gens semblent croire que cela devrait être. (Fanal.)

— Le Journal des Débats publie une lettre de La Haye, en date du 31 janvier, dont l'auteur, après avoir annoncé l'adhésion du roi Guillaume au traité, ajoute:

« Le roi signale dans cette pièce officielle les nouveaux et énormes sacrifices qu'il fait au maintien de la paix générale, et il finit par déclarer qu'en s'empressant d'acquiescer aux vœux des grandes puissances, il y met la condition expresse que celles-ci forceront sur-le-champ la Belgique à exécuter leur décision. »

— On écrit de Valenciennes, 5 février: « La garde nationale à cheval de Valenciennes vient de recevoir un avis de tenir son équipement et son harnachement prêts pour le cas où la compagnie serait appelée à faire un service. Cet avis est de nature à faire croire que S. A. R.

Monseigneur le duc d'Orléans pourrait bien arriver incessamment dans cette ville, avant de se rendre au quartier-général de Maubeuge.

Le général Bugeaud, actuellement à Lille, est attendu à Valenciennes. On sait que ce général commande la division d'infanterie, dont une des brigades a son quartier-général à Valenciennes. (ECHO de la Frontière.)

Voici les prix moyen du froment et du seigle sur les divers marchés réguliers du royaume pendant la 5^e semaine du mois de janvier:

Arlon, froment fr. 20 50, seigle fr. 12 65; Anvers, f. 24 99, s. 15 98; Bruges, f. 25 54, s. 00; Bruxelles, f. 24 90, s. 14 45; Gand, f. 25 52, s. 12 87; Hasselt, f. 22 55, s. 14 25; Liège, f. 22 28, s. 16 60; Louvain, 24 92, s. 14 22; Namur, f. 25 85, s. 00; Mons, f. 25 98, s. 12 95.

Il résulte des dispositions combinées ensemble des lois du 31 juillet 1834 et du 5 janvier 1839, ainsi que de l'état ci-dessus: 1^o Que les grains et farines de froment et de seigle sont désormais, et jusqu'au 15 juillet 1839 exclusivement, admis à l'entrée du royaume à un simple droit de 50 centimes par 1000 kil.; 2^o que les grains et farines de froment et de seigle continuent d'être prohibés à la sortie, 3^o que les pommées-de-terre et leurs farines sont prohibées à la sortie.

— Le Journal du commerce d'Anvers prétend que le bruit circule que la ville d'Anvers va être mise en état de siège. Il ne dit pas à quel propos on songerait à une pareille mesure, dont ne parle aucun autre journal.

— Le dernier annuaire statistique du département du Nord vient de nous révéler que ce département renferme déjà 50 maisons religieuses de femmes, dont 28 communales à supérieure locale, et 25 communautés dépendantes d'un chef-lieu et d'une supérieure générale. L'arrondissement de Valenciennes ne figure dans ce chiffre que pour une maison, celle des sœurs Ursulines. L'arrondissement de Lille emporte le plus grand nombre de ces convents; la partie flamande du département en possède aussi beaucoup: ainsi l'on voit des pénitentes capucines à Bourbourg, des clarisses anglaises à Gravelines, des sœurs-noires à Baillout, des bénédictines à Estaires, etc. (ECHO de la Frontière.)

— La Gazette d'Elberfeld prête à M. Cockerill le projet de payer, au moyen d'un million 800,000 fr., qui lui aurait avancé le gouvernement belge le 1^{er} février, tous ses créanciers étrangers, de faire attendre ceux de l'intérieur et en cas de refus de ceux-ci de demander un délai au gouvernement belge.

— On écrit de Berlin, 29 janvier:

Depuis hier, il est question que le prince Frédéric, fils du premier lit de la reine de Hanovre et neveu de S. M. le roi de Prusse, obtiendrait, indépendamment de ses fonctions d'inspecteur des 5^e et 6^e corps d'armée, celle de gouverneur de Luxembourg, dont cependant le général Dumoulin resterait commandant. C'est par erreur que le prince Frédéric des Pays-Bas a été confondu à cet égard avec le prince Frédéric neveu du roi. (Corresp. de Hambourg.)

— Voici ce que le Courrier français dit d'un concert donné à Paris par un artiste belge:

« Parmi les belles soirées de l'hiver on n'en a pas compté de plus précieuse et de plus belle que celle de jeudi dans les salons du Cercle de la Paix. Nous y avons entendu Artot, le Duprez du violon, Artot, couronné au Conservatoire il y a dix ans, et qui nous revient de Russie, grand, magnifique, sans rival. Les mots manquent pour exprimer l'immense impression laissée par ce jeune homme dans les savantes organisations qui l'entouraient. Tristesse profonde, joie frénétique, colère, fureur, amour, il sent tout, il peint tout. Son jeu dans sa plus grande fougue ne cesse jamais d'être correct; il n'a de comparable à son énergie que sa majesté. Au reste, tout en lui vient de lui, il n'emané ni ne relève de qui que ce soit. C'est un maître de plus et un grand maître; il y avait trois violonistes immenses, Baillot, Bériot, Paganini; maintenant il y en a un quatrième qui se nomme Joseph Artot. »

ACTE DU GOUVERNEMENT.

Le ministre des travaux publics, vu, etc.; Considérant que la construction d'un embranchement vers Tournai, partant de la ligne principale entre Courtrai et la

quée, et s'était rangé à la hâte autour du tombeau vénéré, que l'on avait couvert du tapis magnifique dont on faisait l'offrande annuelle, alors que le groupe qui portait la femme arriva, et la déposa sur le tombeau même. Soudain on vit les plus énergumènes s'attacher les uns aux autres avec une corde, et ce chapelet de dévots s'agitait longtemps comme un seul homme, se magnétiser par l'action et la cadence, s'enivrer de mouvement, se convulsionner jusqu'à ce qu'ils fussent tombés tous, les uns après les autres, sans connaissance sur les marches de la tombe du saint. Mais les premiers qui commencent à être dégrésés ayant levé les yeux vers la voûte, n'aperçurent plus le bras miraculeux et poussèrent un cri. A ce cri tous les visages se tournèrent vers le plafond, comme par un mouvement magnétique, même les visages de ceux qui étaient borgnes ou aveugles, infirmités assez fréquentes en Egypte. Le bras avait disparu en effet. Alors, un mugissement unanime et sourd, où l'on sentait bruire le désespoir et la colère, s'éleva du fond de toutes ces poitrines d'hommes, pareil au flot courroucé de l'Océan, et quelques-uns disaient:

« Nous avons laissé pénétrer cette femme dans la mosquée; c'est une profanation! le saint veut nous en punir!... »

D'autres ajoutaient:

« Cette femme est peut-être une fée; jalouse de voir le bras d'une chrétienne suspendu sur la tête des fidèles croyants, elle l'aura enlevé par son pouvoir magique; il faut qu'elle déclare ce qu'elle en a fait... »

Au milieu de toutes ces suppositions, de toutes ces conjectures, le flot de la colère générale montait, montait; et, malgré son sang-froid, malgré un courage qui paraissait au-dessus de son sexe, seule en butte à ce tohu-bohu mâle et fanatique, cette femme commençait à craindre de devenir victime de sa curiosité. Elle s'enhardit pourtant; et, sans répondre à toutes les interpellations confuses qui lui sont adressées, elle se dépouilla tout-à-coup de son voile et de son habbara qui l'enveloppait comme un domino. Ostupéfaction! elle était vêtue à l'européenne! Tous ces hommes furent comme foudroyés, et tombèrent la face contre

frontière, impose l'obligation d'adopter le système le plus court, eu égard toutefois à la configuration du terrain, pour relier entre elles les villes de Courtrai, Tournai et Lille, arrête:

La section de Courtrai à la frontière de France commencera à la chaussée conduisant de cette ville vers Tournai, et aboutira au ruisseau de l'Espierre, limites des deux royaumes, à environ 110 mètres à l'ouest du cabaret dit le petit Courtrai, sur la commune de Mouseron. (Suit l'indication des alignements.)

CHEMIN DE FER.

Relevé du mouvement des voyageurs et du montant des recettes effectuées du 1^{er} au 31 janvier 1859.

	VOYAGEURS.	RECETTES.
1 ^{re} Dixaine	45,515	68,194 96
2 ^e »	43,678	64,796 51
3 ^e »	64,486	84,785 09
Total,	153,679	217,776 56

EXPLOITATION DE MINES SOUS LA VILLE DE LIÈGE.

Liège, ce 6 février 1859.

A Messieurs les Rédacteurs du POLITIQUE.

Messieurs,

Dans votre n^o de ce soir, vous publiez un article communiqué, intitulé: DE L'EXPLOITATION DES MINES DE HOUILLE SOUS LA VILLE DE LIÈGE. Cet écrit pouvait faire naître des craintes qui ne seraient point fondées, je viens vous prier de vouloir bien insérer dans votre estimable journal, ces quelques lignes en réponse à cet éloquent plaidoyer en faveur des exploitants de mines de houille déjà concessionnaires.

Depuis la fin du 12^e siècle, on n'a cessé d'exploiter les veines de houille gisantes sous le territoire de la commune de Liège, et ces travaux, tant qu'ils sont demeurés à plus de 40 mètres de la superficie, ont-ils jamais causé le moindre dégât? En est-il résulté quelque lézarde à une maison? Pourquoi donc voudrait-on s'opposer au creusement de nouvelles bûres par lesquelles le déhouillement ne s'opérerait qu'à de très-grandes profondeurs et sans nul danger pour les habitations, alors surtout que, nonobstant les centaines de houillères qui, au dire de M. Z., entourent la ville de Liège, le charbon de terre est d'une cherté telle qu'elle provoque de toutes parts des plaintes bien fondées et que les nouvelles concessions contribueraient sans aucun doute à faire cesser.

Il est de notoriété publique que, dans tous les faubourgs, et notamment ceux de Ste.-Marguerite et de St.-Laurent, les exploitations de terre-houille ont pénétré jusque dans le gazon; qu'en 1821, les travaux de la famille Bury ont desserré au puits à l'eau attendant à la maison du sieur Rahier, rue du Coq; qu'à la même époque, la houillère des enfans Prion, située derrière l'église de Ste.-Marguerite, poussait ses travaux dans toutes les directions à une vingtaine de mètres du sol; qu'à St.-Laurent la veine dite la Bôme a été entièrement enlevée à 25 mètres de la chaussée, et cela si anciennement qu'on n'y trouve aucune trace de boilage; que les fentes survenues à quelques maisons de ces localités ont été produites par des excavations faites à une trentaine de pieds seulement sous terre.

Si M. Z. voulait se donner la peine de consulter les annales du pays de Liège et surtout les archives de la cour des voir-jurés du charbonnage, ses appréhensions se dissiperaient bientôt, car il ne tarderait pas à se convaincre que dans le 15^e et le 16^e siècles, on exploitait par plusieurs bûres à la fois sous les quartiers d'Hyrs-Château, Ste.-Claire, St.-Séverin, St.-Martin, St.-Laurent, Ste.-Marguerite, etc. Ces travaux s'effectuaient dans les faubourgs à une faible profondeur et dans la ville de 40 à 100 mètres de la superficie; et aujourd'hui qu'il s'agit d'aller aux couches inférieures, à 2, 3, 4 et 500 mètres sous le niveau de la Meuse, de laisser intact un massif de plus de 100 mètres, alors que dans nos houillères les divers étages d'exploitations ne se trouvent séparés que par des stamées de 10, 15 ou 20 mètres; que les épontes qui divisent les concessions n'ont que 10 mètres d'épaisseur; on trouverait qu'il y a danger; n'a-t-il en était ainsi, il faudrait à plus forte raison faire cesser de suite les trois quarts des exploitations de la province de Liège.

La cour des voir-jurés du charbonnage dont les décisions avaient force de loi et dont la prudence et la sagesse avaient inspiré une confiance sans bornes, surveillait et tolérait les exploitations citées plus haut. Il conste de plusieurs de ses records qu'elles n'offraient aucun danger ni pour les eaux ni pour les habitations de la ville de Liège. Cette opinion, émise par une autorité dont on ne contestera pas la compétence en matière de houilleries, se trouve confirmée par des siècles d'expérience.

M. Z. commet encore une erreur lorsqu'il attribue à un défaut de surveillance de la part des officiers des mines l'exploitation qui a cessé en 1825, que par force majeure. Cette exploitation, autorisée en 1809, avait été maintenue par trois décisions successives des autorités compétentes. La marche de ses travaux sous la partie Nord de la cité de Liège était bien connue de l'administration, puisque les plans étaient tenus au courant et vérifiés tous les trois mois.

Au surplus, et comme vous le faites très-judicieusement observer, messieurs les rédacteurs, la commission, composée de sept ingénieurs, que le gouvernement vient d'instituer, saura, il faut l'espérer, peser toutes les considérations et observations de quelque part qu'elles viennent, et, dans l'intérêt général bien entendu, se tenir à la hauteur de son mandat.

Agréés, etc.

gère. Ils crurent que c'était la chrétienne à qui avait appartenu le bras suspendu depuis si longtemps à la voûte, et qui était venue le reprendre. Mais les plus fougueux s'écrièrent: « Il faut lui couper notre bras! et les yatagans brillaient déjà... »

On entendit un grand bruit d'hommes armés qui envahissaient la mosquée. C'était le bacha-aga, suivi d'une compagnie entière du régiment en garnison à Alexandrie. A côté de ce magistrat, on voyait un Européen à la mise soignée et élégante, qui ne pouvait contenir une vive émotion, et s'écriait en s'agitant et regardant de tous côtés: « Ma femme! ma femme!... Où est ma femme?... Les soldats entrèrent la balounette au bout du fusil. Epuisés, harassés par une cérémonie aussi fatigante, tous ces dévots musulmans cédèrent sans la moindre résistance; car la force est en Orient la plus haute expression de la providence ou de la fatalité; Allah est le Dieu fort et miséricordieux. Les moins ingambes furent arrêtés, et réservés à expier, sous le bâton officiel, la faute générale. Instruit par la rumeur publique (les Européens avaient raconté dans le quartier franc l'épisode de la procession), M. D... ne trouvant pas sa femme chez lui, ne pouvant découvrir où elle était, et la sachant curieuse comme toutes les femmes, avait conçu des soupçons, et mis ainsi en mouvement la police et la force armée. Il retrouva sa Célestine encore debout sur le tombeau. En embrassant son mari, elle lui dit: « Cher ami, tu pardonneras ma curiosité; j'ai voulu voir la procession, et je l'ai vue de trop près peut-être; mais, malgré leurs contorsions et leurs folies, ces Egyptiens ne sont point méchants; ils m'ont respectée, adorée presque... » Et elle supplia instamment le bacha-aga de relâcher tous ceux qui avaient été arrêtés, ce qui lui fut accordé. Ils se prosternèrent, et bénirent mille fois la main qui les délivrait. « D'après des ordres supérieurs, dit ce magistrat à M. et Mme D..., en leur montrant la voûte de la mosquée, j'ai procédé hier à l'enlèvement d'une relique suspendue là-haut, sujet d'interminables légendes qui entretenaient une certaine animosité contre les Européens; car, afin de rapprocher les peuples, il faut détruire la superstition et les préjugés. »

Auguste COLIN.

ÉTAT-CIVIL DE LIÈGE, DU 6 FÉVRIER.

Naisances: 4 garçons 2 filles. Décès: 6 garçons, 2 filles, 5 hommes, 2 femmes, savoir: Jean-Joseph Toussaint, âgé de 84 ans, rue de l'Université, célibataire. - Gilles Gérard, âgé de 50 ans, hôteleur, faubourg Ste-Walburge, époux de Ine Broka. - Henri Godfroid, âgé de 41 ans, tisserand, rue Grande-Bèche, célibataire. - Jean Dehousse, âgé de 35 ans, journalier, derrière les Potiers, célibataire. - Nicolas-Joseph Brans, âgé de 24 ans, conducteur au 5^e régiment d'artillerie. - Marie-Thérèse Copman, âgée de 78 ans, sans profession, rue Agimont, veuve de Nic. Joseph Buchet. - Anne-Marie Deville, âgée de 59 ans, sans profession, faubourg d'Amerceur, célibataire.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui Jeudi 7 février 1859, le JEUNE MARI, comédie en trois actes. Le MAÎTRE DE CHAPELLE, opéra. L'APPRENTI, vaudeville. Vendredi prochain, au bénéfice de Mme STEVENS, la première représentation de FAVOCAT LOUBET, drame en trois actes. - La reprise de L'AMBASSADRICE, opéra en trois actes. Dimanche 10, la 4^e représentation de ANNE DE BOULEN, opéra. - A 10 heures grand BAL paré et masqué. En attendant la MAÎTRESSE DE LANGUES. - DISCRETION, vaudeville. - LE DOMINO NOIR, opéra. A l'étude: LES HUGUENOTS, grand opéra.

ANNONCES.

BAL LUNDI 11 février, au PETIT SANS-SOUCI, sur Avroy. Au même n^o, plusieurs QUARTIERS à louer. 128

A la demande de plusieurs sociétés, Bal Paré et Masqué, A FONTAINEBLEAU, FAUBOURG Ste.-MARGUERITE, Dimanche 10 et mardi 12 février. On y servira Vins, Liqueurs, Comestibles et tous les rafraichissements désirables. 120

POISSONS DE MER très-frais au MORIANE, rue du Stoekis. HUITRES ANGLAISES, chez PERET, rue Ste-Ursule. Cabillaux, Rivets, Rayes, chez PERET, rue Ste-Ursule. HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville. SAURETS doux pleins chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont. HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont. Cabillaux, Rivets, Raies, Elibottes, etc., chez Andrien.

ON DEMANDE sur hypothèque, 5000 FRs. S'adresser au bureau du POLITIQUE sous les lettres A. B. 129

QUARTIER GARNI à LOUER composé de deux à trois chambres, Outre-Meuse, rue Puits-en-Sock, n^o 57-474.

ON CHERCHE une BONNE D'ENFANS n^o 89, Hors-Château.

A LOUER garni ou non, un QUARTIER indépendant, avec cour, cuisine et cave; situé rue Grétry, près du pont de la Boverie. S'adresser place St.-Denis, n^o 1. 126

80.000 FRANCS à PLACER en tout ou parties. S'adresser par lettres affranchies à M. C., au bureau de cette feuille.

MAISON A LOUER pour la St-Jean, située quai de la Sauvenière, près du Pont d'Avroy. Prix: 1000 fr. S'adresser de 10 heures à midi, Chaussée St-Gilles, n. 542-8. 12

UNE DEMOISELLE de cette ville remplissant depuis plusieurs années les fonctions d'institutrice désire donner des leçons en ville de LANGUE FRANÇAISE, de CALCUL et de GEOGRAPHIE. - S'adresser devant Ste-Croix, n. 14. 80

PLACE DE CHANTRE VACANTE A la Cathédrale de Liège. Le CONCOURS aura lieu Lundi 18 Février à dix heures et demie du matin, au chœur de la Cathédrale. Les aspirants devront être munis d'un certificat de moralité. 96

Une DEMOISELLE, connaissant tout ce qui constitue l'éducation d'une jeune personne, enseignant la langue allemande, le piano, le chant et ayant déjà formé des élèves distingués principalement pour la musique, désire se placer comme INSTITUTRICE. Ayant l'habitude d'enseigner, le nombre des élèves lui est indifférent. S'adresser au bureau de cette feuille sous les lettres initiales P. B. 105

Un JEUNE HOMME, candidat en sciences, sachant le Flamand, ayant quelques heures de loisir pendant la journée, désire les utiliser en donnant des leçons, à des prix modérés, chez lui ou en ville, sur la langue Française, Latine et Grecque, Histoire, Géographie et Mathématiques, etc. S'adresser Outre-Meuse, rue Puits-en-Sock, n^o 57-474.

AVIS

Pour Surenchérir,

LE DOMAINE RURAL,

Sis à OCQUIER en Condroz, consistant en maison de maître, ferme et parcelle de bois, AYANT ÉTÉ ENCHÉRI A 112 MILLE FRANCS, L'on peut conformément aux conditions, surenchérir d'un vingtième, à l'étude du notaire ADAMS, jusqu'au 19 du mois de février. 127

A LOUER pour le 1^{er} mars prochain UNE BELLE MAISON, n. 195, sur la Fontaine, près du Pont-d'Avroy, s'y adresser l'après midi. 1666

A VENDRE OU A LOUER

UNE BELLE MAISON

Avec Jardin, faisant face à la nouvelle rue de la Cathédrale, n^o 75, près du Passage Couvert. 109

A VENDRE

UN BEAU BILLARD

En BOIS DE CITRONNIER, avec les accessoires. S'adresser au bureau de cette feuille.

JEUDI QUATORZE FÉVRIER 1859,

à onze heures précises, et le lendemain, à neuf heures, dans le chantier du sieur L. DELVAUX, sur Avroy.

ON VENDRA

UNE QUANTITÉ DES PLUS CONSIDÉRABLES

DE BOIS SCIÉS,

SAVOIR :

Une très-grande et très-belle partie de Planches, Quartiers, Barreaux et Feuilles en Chêne, de toute longueur, depuis 12 jusqu'à 18, dont la majeure partie est fort sèche; une quantité extraordinaire de Posselets, pièces de bois, Terrasses et Weres, de Planches et Quartiers de Hêtre, de Planches et Lattes de Bois Blancs, et de Sapins; une partie considérable de belles Planches de Sapin du Nord et Horrons dits: beaux Horrons d'Ormes, de Frêne, de Cerisier et de Chêne; Raies et Cheneaux en sapins, Lattes à plafonner; douze cents belles Jantes, etc., etc.

ARGENT COMPTANT.

Vente

D'UN

BEAU MOULIN,

AVEC UNE

Maison y contigue.

LUNDI 25 FÉVRIER 1859, à 10 heures du matin, Au bureau de M. le juge-de-peace des cantons sud et ouest, de la ville de Liège, sis rue d'Amay, n^o 653, le notaire LAMBINON, PROCÉDERA A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES:

D'UN

Moulin à Farine,

Mû par un ruisseau qui ne tarit jamais,

AVEC UNE

BELLE MAISON

Côtée 151, composée d'un quartier de maître, habitation pour le meunier, écurie, cour, jardin, vignes et autres dépendances; le tout formant un seul ensemble d'une superficie de 8 verges grandes, située rue Bas-Rieux, au faubourg Ste.-Marguerite, à Liège, et joignant à la Houillièrre de M. Orban.

De grandes facilités seront accordées à l'acquéreur pour le paiement du prix. S'adresser à M. le juge-de-peace susdit, et audit M. LAMBINON, dépositaire des titres de propriété, qui offrent toute sécurité. 115

A VENDRE D'OCCASION

UN BEL ACCORDEON

à deux octaves et demis tons, n'ayant pas servi, chez M. LEVASSEUR, Maison Orban.

VENTE DE LIVRES.

LA VENTE

DE LA

PRÉCIEUSE BIBLIOTHEQUE

De feu M. le docteur SCHMERLING, membre de plusieurs sociétés savantes, aura lieu dans le courant du mois de février 1859, par le ministère de maître DEBEVE, notaire. Le catalogue de cette belle collection se distribuera incessamment en l'étude, rue Sœurs-de-Hasque, à Liège, dudit notaire, qui est chargé de recevoir les propositions pour l'achat.

Cabinet de Fossiles,

Connu des GEOLOGUES de toute l'Europe, et dépendant de cette succession.

BOURSES.

PARIS, LE 5 FÉVRIER.

Table of stock market prices in Paris, Feb 5, 1859. Columns include 5 p.c., 4 p.c., 3 p.c., Act. de la Banque, Ob. de la v. de Par., Emp. belge, Soc. générale, B. de Belg., Mutualité, Act. Réunies, B. c. d'Anvers, Dette active, Passive, Emp. romain, Naples, and Emp. port. 5 p.c.

LONDRES, LE 4 FÉVRIER.

Table of stock market prices in London, Feb 4, 1859. Columns include 5% consolidés, BELGE 1852, Hol. Dette active, Portug. 5 p.c., Id. 5 p.c., Egr. Emp. 1854, Différées, Passives, Russes, Brésil, and Mexicains 6 p.c.

AMSTERDAM, LE 5 FÉVRIER.

Table of stock market prices in Amsterdam, Feb 5, 1859. Columns include Dette active, 5 p.c., Billet de chang., Synd. d'am., 5 1/2%, Soc. de Commerce, Ch. de fer d'Amst., de Rotterdam, Prusse L. 1852, Autriche. Métall., Brésil. Emp., Espagne. Ardoin., P. diff. 1850, " " 1855, " " Passive, Portugal. 5. 5%, Naples. Cert. Fal., Russe. H. et Comp., " 1828-1829, " C. r. Hope, " Ins. pr. liv., Pologne. L. 500 fl.

ANVERS, LE 6 FÉVRIER.

Table of stock market prices in Antwerp, Feb 6, 1859. Columns include Anvers. Dette act., Dette diff., Emp. de 48 mill., de 58 mill., Hollande. Det. act., Rente rem., Autriche. Métalliq., Lots de fl. 100., " fl. 250., " fl. 500., Polog. Lots fl. 500., Brésil. E. L. 1854., Espagne. Ardoin., Dette passive 1854., différée., Danemar. E. Not., Dito à L., Prusse. Em. à Berl., Naples. Cert. Fal., " Et. R. Levée 1852., " Cert. à A. 1854., " 90

CHANGES.

Table of exchange rates in Antwerp, Feb 6, 1859. Columns include Amsterd. C. jours, Id. 2 mois, Rotterd. C. jours, Id. 2 mois, Paris. C. jours, Id. 2 mois, Id. 2 mois, Londres. C. jours, Id. 2 mois, Francfort. C. jours, Id. 2 mois, Bruxelles et Gand.

BRUXELLES, LE 6 FÉVRIER.

Table of stock market prices in Brussels, Feb 6, 1859. Columns include Dette active 2 1/2, Emp. Rothschild., Fin courant., Emp. de 50 mill., Id. de 37 mil., Emp. de 1852 (4), Act. de la Soc. G., Emp. de Paris., S. de Comm. de c., B. de Belgique., C. de S. et Oise., Hauts-Fourneaux., Banque Foncière., Idem., Flenn., Hornu., Sclessin., Soc. Nationale., Levant du Flenn., Ougrée., Sars-Longcham., Chemin de Fer., Venues., St-Leonard., Chatelaineau., Verreries., Betteraves., Verreries de Charl., L'Espérance., Brasseries., Tapis., Fer d'Ougrée., Mutualité., S. C. Bruges., Monceaux., Act. Réunies., Borinage., Houyoux., Papeterie., Lits de Fer., Luxembourgaise., Civile., Herve., Ch. de Fer de Col., Ch. de B., M. et B., Asphalt., Holl. Dette active., Losrenten inscrit., Autriche. Métalliq., Naples. G. Falcon., Espagne. Ardoin., Fin courant., Primé un mois., Différée de 1850., Idem de 1855., Passives., Brésil. E. de Roth., Romé. E. de 1854.

VIENNE, LE 28 JANVIER.

Métalliques 5 p. c. 107 5/16. - Actions de la Banque, 1481 1/2.

PORT D'ANVERS. - ARRIVAGES DU 5 FÉVRIER.

Le brick prussien August, ven. de Bordeaux, ch. de vin. Le hoeker belge Henriette, v. de Liverpool, ch. de sel.

Imprimerie de J.-B. Neeszy, rue du Pot-d'Or, n^o 622, à Liège.